



## Règlement et conditions générales

1. Les engagements pour le Championnat de foals Z doivent être effectués online sur [www.zangersheide.com](http://www.zangersheide.com).
2. Les chevaux qui participent au Z-Festival doivent être enregistrés à la naissance au Studbook Zangersheide V.Z.W. et appartenir à un membre du Studbook Zangersheide V.Z.W..
3. L'organisation se réserve le droit de clore les engagements dans le cas où le nombre de participants serait trop élevé.
4. Tous les chevaux engagés doivent être à jour de leurs vaccins (grippe, tétanos et rhinopneumonie). Les certificats de vaccinations seront soumis à un contrôle vétérinaire.
5. La personne présentant le foal/cheval devra porter une tenue correcte aux couleurs de Zangersheide (T-shirt bleu Europe et jean).
6. Les frais de déplacement et d'hébergement pendant le Z-Festival sont à la charge des propriétaires. Les chevaux peuvent être logés sur place après réservation d'un box au tarif de 20 € par jour. Nous vous recommandons vivement de réserver à l'avance en raison du nombre de places limité. Les propriétaires venant de loin seront prioritaires pour l'obtention des boxes.
7. La présence et la participation aux concours Z est aux risques et périls des propriétaires. Aucun membre de l'organisation générale, médicale ou vétérinaire ne pourra être tenu pour responsable en cas de dommage ou d'accident survenant pendant l'évènement.
8. Tout cas non prévu par ce règlement sera tranché par une décision sans appel du comité organisateur. Ce dernier se réserve également le droit de modifier le programme, d'annuler ou d'interrompre la présentation/sélection s'il le juge nécessaire. Le comité organisateur ne pourra être tenu pour responsable des conséquences en cas de perte pour les participants.
9. En validant son engagement, le propriétaire/déclarant certifie avoir pris connaissance des conditions générales précitées et accepter le règlement du Z-Festival et des ventes aux enchères consultable sur [www.zangersheide.com](http://www.zangersheide.com) ou obtenues via [auction@zangersheide.com](mailto:auction@zangersheide.com).

Inscrivez-vous:

[www.zangersheide.com](http://www.zangersheide.com)

# Championnat de foals Z (14 - 16 juillet)

1. Le droit d'inscription est de 75 euros par poulain.
2. Les engagements au Championnat de foals ne seront définitifs qu'après confirmation du stud-book par courriel précisant le programme et le déroulement de la journée.
3. Ce concours est ouvert aux foals nés en 2023, (âgés d'au moins 1 mois), enregistrés au Stud-book Zangersheide V.Z.W..
4. Tous les poulains devront être présentés sous la mère. Le foal (de 3 mois et plus) ainsi que sa mère devront être à jour de leurs vaccinations (grippe, tétanos et rhinopneumonie). Les certificats de vaccination seront soumis à un contrôle vétérinaire.
5. Les foals seront jugés par un comité de sélection du Stud- book Zangersheide selon leur aptitude future au saut d'obstacles. Ce jugement sera basé sur cinq critères : le modèle, les aplombs, les allures, l'impression générale et la lignée maternelle. Chacun de ces éléments sera noté sur 10.
6. Les foals seront présentés au jury individuellement sous la mère, à l'arrêt, puis au pas, au trot et au galop en liberté. Une seule personne, celle qui tient la mère, sera autorisée en piste pendant la présentation. Les juges examineront les foals aussi longtemps qu'ils le jugeront nécessaire.
7. Le Championnat se déroulera en six phases :
  - VENDREDI 14 juillet AU MATIN:  
Qualificatives pour **les femelles**  
Nées entre le 16-05-2023 et le 15-06-2023 suivies de la finale.
  - VENDREDI 14 juillet APRÈSMIDI:  
Qualificatives pour **les mâles**  
Nés entre le 16-05-2023 et le 15-06-2023 suivies de la finale.
  - SAMEDI 15 juillet AU MATIN:  
Qualificatives pour **les femelles**  
Nées entre le 15-04-2023 et le 15-05-2023 suivies de la finale
  - SAMEDI 15 juillet APRÈS-MIDI:  
Qualificatives pour **les mâles**  
Nés entre le 15-04-2023 et le 15-05-2023 suivies de la finale.
- DIMANCHE 16 juillet AU MATIN:  
Qualificatives pour **les femelles**  
Nées entre le 01-01-2023 et le 14-04-2023 suivies de la finale.
- DIMANCHE APRÈS 16 juillet :  
Qualificatives pour **les mâles**  
Nés entre le 01-01-2023 et le 14-04-2023 suivies de la finale.
8. Les décisions des juges seront définitives et sans appel. Aucune réclamation émanant d'un propriétaire présentant un foal ne sera recevable.
9. La dotation est de 9.000 €. Cette dotation comprend 20% de primes aux éleveurs, ce qui signifie que si l'éleveur et le propriétaire ne constituent pas une seule et unique personne, 20% des gains seront prélevés pour être remis à l'éleveur.
10. Ce Championnat de foals servira de support de sélection pour les ventes aux enchères physiques et en ligne du Studbook Zangersheide V.Z.W. Les propriétaires devront préciser sur le bulletin d'inscription s'ils souhaitent présenter leurs foals à la sélection pour ces ventes.
11. Cette sélection est indépendante du Championnat de foals et elle se fera sur des critères différents. Un bon classement dans le Championnat de foals n'implique pas automatiquement une sélection pour une vente aux enchères du Studbook Zangersheide V.Z.W..
12. Les propriétaires des foals sélectionnés devront se soumettre à la séance photo pour le catalogue. S'il venait à manquer cette séance photo sur place, lors du Z-Festival, le propriétaire du foal devra subir les coûts de déplacement du photographe dans ses écuries pour réaliser ces photos.

## Championnat des 3 ans Z – (16 juillet 2023)

1. Le droit d'inscription est de 50 euros par cheval.
2. Ce concours est ouvert aux entiers, hongres et juments nés en 2020 et enregistrés au Studbook Zangersheide.
3. Les 3 ans seront examinés par une commission de sélection et jugés sur leur aptitude à l'obstacle: équilibre, engagement, puissance, bascule et impression générale. Chacun de ces éléments sera noté sur 10.
4. Les 3 ans seront présentés individuellement en main, à l'arrêt, au pas, au trot et galop, puis à l'obstacle en liberté. L'obstacle sera situé dans une ligne constituée d'un vertical, précédé d'une barre au sol à franchir au trot, suivi à une foulée d'un vertical qui sera transformé en oxer montant.
5. Les décisions des juges seront définitives et sans appel. Aucune réclamation émanant d'un propriétaire présentant son 3 ans ne sera recevable.
6. La dotation est de 2.000 euros, répartie entre les dix premiers. Cette dotation comprend 10% de primes aux éleveurs, ce qui signifie que si l'éleveur et le propriétaire ne constituent pas une seule et unique personne, 10% des gains seront prélevés pour être remis à l'éleveur.